



17/03/2022

COPIL 7 CARPROTEC44 le 17/03/2022

FDC44 – Nantes

Présents : Anne Sophie Boileau - FAP
Vincent Mouren – FDAAPPMA 44
Régis Ball – FDAAPPMA 44
Clément Doux – FDC44
Pierrick Le Bars – DDTM44
Pascal Trintignac – SMIDAP

Excusés : Philippe RELOT – FAP
Patrice Lecomte – FDC44
Denis Dabo – FDC 44

Ordre du jour :

- 1/ Campagne hivernale 2021/2022
- 2/ Bilan technique Carprotec
- 3/ Liquidation du dossier Carprotec44
- 4/ Suite éventuelle

Ce 7^{ème} COPIL avait pour objectif de faire un bilan de la dernière campagne de tir ainsi que des 2 années de campagne afin de bien établir les actions réalisées par rapport au prévisionnel avant la facturation par les prestataires pour la liquidation du dossier.





1/ Campagne hivernale 2021/2022

12 sites étaient ciblés avec 4 opérations + 1 optionnelle qui n'aura finalement pas eu lieu :

1-Ile Meslet à LE FRESNE sur LOIRE

2- Iles Batailleuse et Mocquart à VARADES

3-Iles Delage, aux Moines et Kerguelen à ANC

4-Ile perdue à OUDON

5-Ile Arrouix à ST JULIEN de CONCELLES

6-Plaine de Mazerolles à SUCE sur ERDRE

7-Etang de Beaumont à Issé

8-Marais de Pont de l'Ardivais à DONGES

9-Etang du Pin à LE PIN

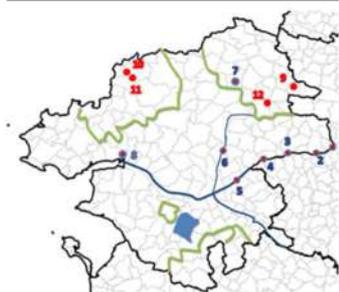
10-Etang de la Bauche à AVESSAC

11-Etang de Tesdan à FEGREAC

12-Etang de la Poitevineière à RAILLE

ANNEXE 1

LOCALISATION DES TIRS SIMULTANES CONTRE LE RISQUE DE PREDATION DES PISCICULTURES PAR LE GRAND CORMORAN en LOIRE ATLANTIQUE
(15/04/21)



Les 4 opérations prévues se sont déroulées :

25 octobre 2021

29 novembre 2021

27 décembre 2021

31 janvier 2022





252 oiseaux ont été tués durant ces 4 opérations dont 139 pour le quota pisciculture et 113 pour le quota « eaux libres ». Pour rappel, 163 oiseaux avaient été tués lors des 2 opérations réalisées lors de la campagne 2020/2021. Mais c'est bien la notion d'effarouchement qui est recherchée dans ces actions

SITES	Opération du 25/10/2021	Opération du 29/11/2021	Opération du 27/12/2021	Opération du 31/01/2022	Total cormorans tués (20/21)
Ile Meslet	5	10	1	0	16(12)
Iles Bataill.	6	6	3	17	32(21)
Iles Delage	2	8	0	0	10(2)
Ile perdue	0	0	0	0	0(0)
Ile Arrouix	0	0	0	0	0(0)
Mazerolles	12	16	5	10	43(0)
Beaumont	3	5	4	0	12
Ardivais					(0)
Pin	12	0	1	0	13(23)
Bauche	9	48	17	1	75(35)
Tesdan	13	12	8	3	36(27)
Poitevineière	3	9	2	1	15(43)
TOTAL	65	114	41	32	252(163)

2/ Bilan des 2 campagnes

Sur les 8 opérations programmées lors des campagnes hivernales 2020-2021 et 2021-2022, 6 ont pu être réalisées. L'opération de février 2021 a dû être annulé en raison de la suspension de l'Arrêté Préfectoral le 19 février 2021 à la suite d'un référé de la Ligue de Protection des oiseaux. L'Arrêté a finalement été abrogé par la DDTM44 le 10 mars 2021. Une réunion de concertation a eu lieu le 14 avril 2021 la DDTM44. Un nouvel Arrêté a pu être rédigé le 18 juin 2021 permettant de relancer les 4 opérations de tirs concertés pour la saison 2021/2022. Une 5^{ème} opération potentielle (fin février 2022) et qui nécessitait un nouvel Arrêté n'a finalement pas été activée.

Durant ces 6 opérations, certains sites n'ont pas fait l'objet de tirs soit pour des raisons climatiques (saison 2020/2021) ou par absence de tireur sur un site durant la saison 2021/2022.

Il est beaucoup trop tôt pour établir des conclusions sur l'impact de ces opérations sur la production piscicole en Loire Atlantique (2 campagnes dont 1 partielle) sachant que les étangs piscicoles ne sont vidangés que tous les 1 à 3 ans.





Par contre, les effectifs de certains dortoirs situés au bord des étangs semblent diminuer comme sur le site du Pin et de La Poitevineière. Les derniers comptages de 2021 à l'échelle départementale montrent une augmentation des effectifs d'hivernants depuis 2018 d'environ 6%.

Sachant que les opérations venaient de commencer (décembre 2020), ces dernières ne pouvaient pas avoir d'effets sur le résultat de ces comptages. Si les opérations se reconduisent les prochaines années, Il faudra attendre les prochains comptages dans 2 ans, soit en 2024, pour savoir si les opérations de tirs collectifs ont eu un effet sur les populations d'hivernants en Loire Atlantique.

3/ Liquidation du dossier Carprotec44

Un dossier de demande de paiement (document Cerfa) est à remplir par le maître d'ouvrage. Il faudra que les 2 prestataires à savoir la fédération de la pêche, la fédération de la chasse nous fournissent les factures pour ce volet CARPROTEC44 campagnes 2020-2021 et 2021-2022 de régulation du grand cormoran vis-à-vis de l'activité piscicole de Loire Atlantique. Les factures devront respecter certaines dispositions en lien avec la conformité des pièces complémentaires. La différence avec les devis concernera le nombre d'opération soit 6 au lieu de 8 prévues initialement. Elles pourront être envoyées d'ici quelques jours, l'objectif étant de déposer le dossier de liquidation auprès de la Région en mai juin. Il faudra aussi une preuve du respect de l'engagement de faire la publicité de la participation européenne. Pour ce faire, ce compte rendu sera affiché sur le site internet du SMIDAP. La description des opérations a été réalisée dans le rapport d'activité 2020 du SMIDAP

4/ Suite éventuelle

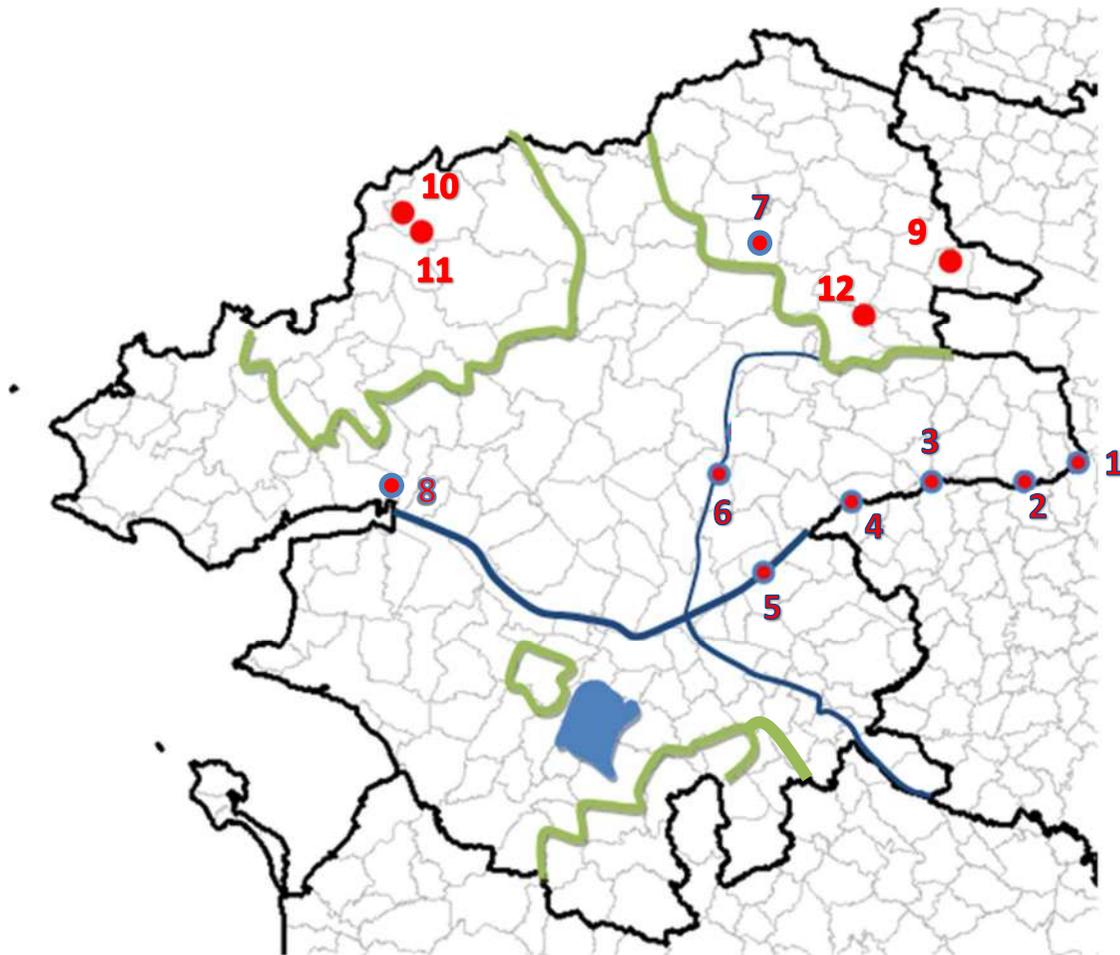
Plusieurs conditions sont nécessaires pour la mise en place de nouvelles opérations de tirs concertés via un dossier FEAMPA. Une demande motivée des pisciculteurs sera nécessaire ainsi qu'une réunion de concertation avec la LPO en juin. Un futur dossier sera aussi conditionné par la parution du nouvel Arrêté national triennal qui ne paraîtra pas au JO avant août septembre 2022 au mieux.

En fonction des avancés, une réunion technique pourrait être programmée en septembre 2022.



ANNEXE 1

LOCALISATION DES TIRS SIMULTANES CONTRE LE RISQUE DE PREDATION DES
PISCICULTURES PAR LE GRAND CORMORAN en LOIRE ATLANTIQUE
(15/04/21)



Légende :

Zones d'étangs piscicoles à protéger



Zone d'action pour les opérations de tirs concertés (volet 3)



Dortoirs concernés par l'opération de tirs simultanés



Gestion FDAAPPMA (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques)

- 1** Ile Meslet à LE FRESNE sur LOIRE
- 2** Iles Batailleuse et Mocquart à VARADES
- 3** Iles Delage, aux Moines et Kerguelen à ANCENIS
- 4** Ile perdue à OUDON
- 5** Ile Arroux à ST JULIEN de CONCELLES
- 6** Plaine de Mazerolles à SUCE sur ERDRE
- 7** Etang de Beaumont à ISSE
- 8** Marais de Pont de l'Ardivais à DONGES

Gestion FDC (Fédération Départementale de la Chasse)



- 9** Etang du Pin à LE PIN
- 10** Etang de la Bauche à AVESSAC
- 11** Etang de Tesdan à FEGREAC
- 12** Etang de la Poitevinière à RIAILLE